

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 JUN 2018**

**Délibération**  
n° 2018.06.055.B

**Projet de centrale  
photovoltaïque en  
autoconsommation  
sur le site du centre  
aquatique : demande  
de subvention**

**LE QUATORZE JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 juin 2018**

**Secrétaire de séance** : Jean REVEREAULT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Denis DOLIMONT, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Roland VEAUX, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018****DELIBERATION  
N° 2018.06.055.B**

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur DEZIER**PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION SUR LE SITE DU CENTRE AQUATIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION**

GrandAngoulême a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le 5 mai 2015. Par ailleurs, GrandAngoulême est soutenu par l'ADEME et la Région pour la mise en place du plan d'action TEPOS.

Fortement engagé dans la transition énergétique, GrandAngoulême a sollicité le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour la réalisation d'une étude de potentiel photovoltaïque sur son patrimoine. Celle-ci a montré la faisabilité d'une centrale photovoltaïque sur le site du parking du centre aquatique / patinoire Nautilus, avec plusieurs options possibles (autoconsommation, revente, mix des deux) devant être affinées.

Du fait de l'évolution de la législation européenne, le projet d'ombrière photovoltaïque raccordée au réseau ne peut prétendre à un soutien FEDER en raison de l'aide d'Etat apportée sous la forme d'un tarif d'achat.

En conséquence, il convient d'annuler les délibérations n°43 B et 44 B du bureau communautaire du 11 mai 2017 dont les plans de financement reposaient sur les anciens critères (mix autoconsommation et revente).

En revanche, les installations en autoconsommation demeurent éligibles.

Suite à l'avant-projet dont les conclusions ont été rendues le 29 mai 2018 et au regard des financements mobilisables, le schéma retenu est celui d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques pour environ 2 244 m<sup>2</sup>, d'une puissance de 405.6 kWc en autoconsommation.

La production annuelle est estimée à 458 838 kWh/an. Elle permettra de réduire les émissions de CO2 de 55 tonnes par an et de couvrir environ 15,25% de la consommation annuelle moyenne (soit une économie sur la facture d'électricité de 38 543 € chaque année).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €	%
Système photovoltaïque	892 000	Région (FEDER)	401 400	45%
		Autofinancement	490 600	55%
<b>TOTAL</b>	<b>892 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>892 000</b>	

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été inscrits en décision modificative n°1 de l'exercice 2017 par délibération n°373 du 29 juin 2017.

**Je vous propose :**

**D'ANNULER** les délibérations n° 2017.05. 43.B et n°2017.05.44B.

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel et la réalisation de projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le site du centre aquatique.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat, de l'ADEME et de la Région.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 juin 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 juin 2018</b>